



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>10 février 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>29</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>6 pouvoirs</b>	

**SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Bernard MANILLERE, Claude RAYNAUD, Stéphane HOUSSIER, Luc CHAPUT, Guillaume LAURENT

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Didier CHASSAIN, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_058 : Environnement - Proposition d'un emplacement pour l'implantation d'un pôle de valorisation

**Autres domaines de compétences – Vœux et motions**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Suite à la réunion publique organisée par le SBA le 13 janvier 2024 à Saint-Clément-de-Régnat, il apparaît que le projet de pôle de valorisation sur la parcelle pré-identifiée par le SBA ne semble pas pertinente. Il est donc pertinent de faire de nouvelles propositions au SBA pour implanter le pôle de valorisation dans un secteur présentant moins d'impact sur les riverains.

Après consultation, la commune de Villeneuve les Cerfs propose la parcelle n° ZA 2 le long de la RD223, pour une surface disponible de 3 ha.

La parcelle n°C 948 sur la commune de Saint-Priest-Bramefant a également été ciblée, le long de la RD 59, celle-ci pour une contenance de 4 ha.

La parcelle située sur Saint-Priest-Bramefant ne semble pas pertinente pour accueillir le pôle de valorisation car elle est excentrée.

En échange, il est suggéré de proposer la parcelle cadastrée ZP n°24 sur la commune de Randan, qui accueillait l'ancienne déchèterie de Randan.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **de proposer les parcelles ZA n° 2 à Villeneuve-les-Cerfs et ZP n°24 à Randan au syndicat du Bois de l'Aumône pour accueillir le futur pôle de valorisation.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 26 février 2025

Le président, Claude RAYNAUD

*Original électronique signé électroniquement*